



**Conseil de l'École de la FGSE**  
2023-2024  
Jeudi 21 mars 2024  
Résumé du procès-verbal N°66

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 22 février 2024 et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentants étudiant·e·s
5. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Bachelor et plans associés à 40 et 60 ECTS
  - 5.1. Nouveau plan d'études Bachelor (format word et excel)
  - 5.2. Nouveaux plans d'études des programmes à 40 et 60 ECTS
  - 5.3. Modifications apportées au plan d'études actuel Bachelor (étudiant·e·s de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années)
  - 5.4. Modifications apportées au plan d'études actuel de Géographie en discipline externe (étudiant·e·s de 3<sup>ème</sup> année)
  - 5.5. Modification du règlement du Bachelor
  - 5.6. Modification des règlements des programmes à 60 et 40 ECTS
6. État des lieux du Master en géographie
7. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en sciences de l'environnement
8. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en études du tourisme
9. Préavis sur le plan d'études du Master en fondements et pratiques de la durabilité
10. Préavis sur le plan d'études du Master en sciences de la Terre
11. Divers

**3. Communications de la Directrice de l'École**

En raison de l'ampleur de l'ordre du jour, il n'y a pas de communication.

**4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s**

Pas de communication.

**5. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Bachelor et plans associés à 40 et 60 ECTS**

**5.1 Nouveau plan d'études Bachelor (format word et excel)**

La partie propédeutique entrera en vigueur en septembre 2024 ; la seconde partie du cursus entrera en vigueur progressivement en 2025 (2<sup>ème</sup> année) et 2026 (3<sup>ème</sup> année).

*Le plan d'études est préavisé favorablement.*

**5.2 Nouveaux plans d'études des programmes à 40 et 60 ECTS**

La structure des programmes organisée autour de quatre modules reste inchangée.  
Le module intitulé « Géographie physique » dans le plan d'études actuel devient « Enjeux environnementaux ».  
Le nouveau plan du programme de Géographie en discipline externe pour les étudiant·e·s des facultés des Lettres, SSP et FTSR s'appliquera dès la rentrée de septembre 2024 aux étudiant·e·s de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. Les étudiant·e·s ayant commencé leur 2<sup>ème</sup> partie en septembre 2023 ou avant resteront rattachés au plan d'études actuel.  
Les nouveaux plans des attestations d'acquisition de crédits en Géographie (40 et 60 ECTS) s'appliqueront à tous

Faculté des géosciences et de l'environnement  
Décanat Géosciences et de l'Environnement



les étudiant·e·s dès la rentrée de septembre 2024.

*Les plans d'études sont préavisés favorablement.*

### **5.3 Modifications apportées au plan d'études actuel Bachelor (étudiant·e·s de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années)**

Le programme de 2<sup>ème</sup> année du plan d'études actuel sera offert encore une année en 2024-2025 ; celui de 3<sup>ème</sup> année sera quant à lui encore offert deux ans en 2024-2025 et 2025 -2026.

Quelques modifications sont proposées dans ce plan d'études par anticipation de l'entrée en vigueur du plan d'études réformé.

*Le plan d'études est préavisé favorablement.*

### **5.4 Modifications apportées au plan d'études actuel de Géographie en discipline externe (étudiant·e·s de 3<sup>ème</sup> année)**

Les modifications apportées aux programmes actuel et nouveau du Bachelor sont répercutées dans ce plan d'études.

*Le plan d'études est préavisé favorablement.*

### **5.5 Modification du règlement du Bachelor**

Les modifications inhérentes à la nouvelle structure du cursus sont reportées dans les articles concernés. Les objectifs spécifiques de formation par orientation sont retirés du plan d'études et reportés dans le règlement, ceci pour alléger le plan d'études.

Le texte est mis en conformité avec le du langage inclusif.

*Le règlement est préavisé favorablement.*

### **5.6 Modification des règlements des programmes à 60 et 40 ECTS**

Les modifications inhérentes à la nouvelle structure des programmes sont reportées dans les articles concernés du règlement du programme de Géographie discipline externe (Lettres / SSP / FTSR) et du règlement des attestations d'acquisition de crédits (40 et 60 ECTS). Les deux textes sont mis en conformité avec le langage inclusif.

Les objectifs spécifiques de formation par orientation sont retirés du plan d'études de Géographie en discipline externe (Lettres / SSP / FTSR) et reportés dans règlement du programme.

Le règlement de l'attestation à 40 ECTS et celui de l'attestation à 60 ECTS sont fusionnés pour ne former qu'un seul document intitulé « Règlement des attestations d'acquisition de crédits en géographie de niveau Bachelor (40 et 60 ECTS) »

*Les règlements sont préavisés favorablement.*

## **6. État des lieux du Master en géographie**

La réforme du cursus doit être repoussée. Par conséquent, le plan d'études actuel sera encore offert en septembre 2024.

## **7. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en sciences de l'environnement**

### **Modification du plan d'études**

La structure du cursus est légèrement modifiée. La composition du Module 2 est revue. Les cours qui ne correspondent pas à 5 ECTS sont retirés du module et reportés dans les cours à choix. Le Module 2 retrouve ainsi son esprit initial qui est de fonctionner comme une boîte à outils pour soutenir le parcours des étudiants.

La partie 3 est réorganisée. L'actuel module à choix libre de 20 ECTS est remplacé par deux modules (modules 4 et 5) pour aider à la préparation au mémoire. Le Module 4 est composé d'une liste de 5 cours parmi lesquels les étudiant·e·s choisiront 6 ECTS en accord avec le directeur de mémoire. Le Module 5 est composé de cours à choix libre pour 14 ECTS, avec la possibilité d'accomplir un stage.

**Modification du règlement**

La nouvelle structure est répercutée dans les articles concernés, les conditions de réussite sont reformulées et le texte est mis en conformité avec le langage inclusif.

*Le plan d'études et le règlement sont préavisés favorablement.*

**8. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en études du tourisme****Modification du plan d'études**

La structure du cursus est modifiée et les modules sont redéfinis.

**Modification du règlement**

La nouvelle structure est répercutée dans les articles concernés et les conditions de réussite sont reformulées.

*Le plan d'études et le règlement sont préavisés favorablement.*

**9. Préavis sur le plan d'études du Master en fondements et pratiques de la durabilité**

Une réforme du cursus était attendue pour la prochaine rentrée académique, mais le projet n'est pas abouti. Il est donc reporté.

Conséquence de ce report, peu de modifications seront apportées à la version actuelle du plan d'études. Elles sont liées principalement aux départs d'enseignant·e·s.

*Le plan d'études est préavisé favorablement.*

**10. Préavis sur le plan d'études du Master en sciences de la Terre**

Peu de modifications sont apportées au plan d'études pour l'édition 2024. Les changements interviennent surtout au niveau des noms des enseignant·e·s rattaché·e·s à un cours.

*Le plan d'études est préavisé favorablement.*

**11. Divers**

Pas de divers.